

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 10 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Octobre 1880.

Chronique générale.

L'Agence Havas transmet la note suivante
dont l'importance n'échappera à personne :

La nouvelle, donnée par plusieurs jour-
naux, que le conseil des ministres avait dé-
cidé samedi le rappel de nos vaisseaux de
l'Adriatique, est complètement inexacte.

Le conseil des ministres examinera,
cette semaine, sous la présidence de M. Gré-
vy, la conduite à suivre en présence de la
nouvelle situation créée par l'attitude de
l'Allemagne et de l'Autriche, lesquelles pa-
raissent très-hésitantes à l'égard des propo-
sitions anglaises.

C'est l'heure, il nous semble, pour nos
gouvernants de bien considérer la situation
avant de donner une réponse à la Grande-
Bretagne, et de voir à quoi ils s'engageraient
en prêtant un concours même purement di-
plomatique à M. Gladstone.

M. Waddington se félicitait naguère d'être
revenu de Berlin « les mains nettes » ; que
son successeur prenne garde d'avoir tout à
coup les mains liées, — ce qui serait plus
grave.

En ce moment l'attitude des puissances
est nettement dessinée.

L'Angleterre a fait la proposition du blo-
cus des ports et de la saisie des îles ; la Rus-
sie a immédiatement adhéré, comme on pou-
vait s'y attendre.

L'Italie a accepté de son côté, mais sous
la réserve que les propositions britanniques
seraient aussi acceptées des autres puis-
sances.

L'Autriche-Hongrie et l'Allemagne ne se
sont point encore prononcées ; mais il est plus
que probable qu'elles repousseront les propo-
sitions du Foreign-Office.

La résolution que va prendre notre gou-

vernement aura donc une importance déci-
sive, puisqu'elle peut nous engager directe-
ment dans un conflit et déterminer les deux
empires allemands et austro-hongrois à
prendre parti contre nous.

Nous traversons un moment des plus cri-
tiques. La campagne de M. Gladstone est
ridicule ; mais elle peut être suivie d'une ef-
froyable commotion qui ferait courir aux
armes toute l'Europe. S'il reste à nos gou-
vernants une dernière lueur de bon sens,
ils ont à peser mûrement les résolutions
qu'ils vont prendre. La réponse qu'ils ont à
faire à la Grande-Bretagne est autrement
pressante et autrement capitale pour nos
destinées que la guerre à déclarer aux Ca-
pucins.

Voici une note tout officieuse que l'Agence
Havas publie sur le conseil des ministres
tenu samedi soir au ministère de l'Instruc-
tion publique, sous la présidence de M. Jules
Ferry :

« Ils ont arrêté définitivement le plan qui
sera suivi pour l'exécution des décrets. Cette
décision a été prise à l'unanimité. Un secret
absolu sera gardé sur la procédure qui a été
adoptée, et on nous assure que tous les dé-
tails publiés jusqu'à présent par les jour-
naux sont inexacts. On peut seulement dire
que la mise à exécution aura lieu sans au-
cun retard et très-probablement dès les pre-
miers jours de cette semaine. Il ne sera
adressé aucune nouvelle sommation aux
congrégations.

» M. Barthélemy Saint-Hilaire a tenu ses
collègues au courant des négociations qui se
poursuivent entre les puissances relative-
ment aux propositions de l'Angleterre. »

Des renseignements qui nous sont com-
muniés et qui émanent de sources très-sé-
rieuses, il résulte qu'on expulserait aujour-
d'hui lundi : 1° les Capucins ; 2° les Carmes ;
3° les Dominicains ; on fermerait en même
temps les chapelles de toutes les commu-
nautés non reconnues.

On considère comme probable la convo-
cation des Chambres pour le 8 novembre
prochain. Si cette date est définitivement
adoptée, les élections municipales seraient
renvoyées en décembre ou en janvier.

PLUS D'OPPOSITION.

Nos gouvernants républicains ont déjà
prouvé plusieurs fois depuis leur victoire
définitive qu'ils n'aiment point ce qu'en po-
litique on appelle l'opposition.

Tout républicain renferme en lui, incon-
sciemment si l'on veut, l'étoffe d'un tyran. En
1870, M. Gambetta et ses acolytes usèrent
de l'autorité arbitraire dans des conditions
extravagantes ; en 1874, les communards
élevèrent la tyrannie à la hauteur de la féro-
cité.

Dans les jours relativement plus calmes,
sous la présidence du maréchal de Mac-
Mahon, nos républicains déçus de leur do-
mination firent une opposition formidable
au plus faible des gouvernements conserva-
teurs.

Maîtres du champ de bataille, et ne s'en-
tendant plus, ceux qui ont réussi à saisir le
gouvernail ne supportent point patiemment
les protestations des compagnons qu'ils pré-
tendent conduire.

M. Gambetta et sa coterie se montrent
très-irrités de ce que l'esprit d'opposition
persiste dans les couches républicaines
maintenues à distance du pouvoir ; les der-
nières manifestations de la presse républi-
caine contre les accaparements de l'opportu-
nisme ont surtout blessé ces hommes qui se
regardent comme les dieux de la Républi-
que, et ils manifestent leur étonnement d'en-
tendre toujours des réclamations alors que,
eux, ils sont satisfaits.

La République française, organe de l'oppo-
sition, déclare que cette opposition est le
résultat de l'esprit de parti ; que M. Gam-
betta et les siens auraient tort de s'en ému-
ouvoir ; que les opportunistes sont au-dessus

de ces querelles, auxquelles la nation ne
s'associe point....

Cette déclaration ne nous surprend pas et
nous l'attendions.

Nous sommes même persuadés que si M.
Gambetta était sûr de la majorité de la
Chambre, et si cette majorité avait de longs
jours à vivre, M. Gambetta ferait supprimer
le peu de liberté qui reste à la presse et que
nous retomberions sous une impitoyable dic-
tature.

Plus d'opposition ! M. Gambetta en a
assez.

L'opportunisme est un dogme, et il ne
convient pas qu'on le discute.

Electeurs républicains, qu'en dites-vous ?

Nous lisons dans la France :

« A la rentrée des Chambres, M. Jules
Ferry déposera sur le bureau de la Chambre
un projet de loi tendant, en vue d'assurer à
l'Etat des garanties sérieuses pour le recru-
tement du personnel destiné aux fonctions
publiques et aux carrières libérales, au réta-
blissement du certificat d'études.

» En outre de ce projet, les grades de ba-
chelier et de licencié ne seraient plus accor-
dés qu'aux jeunes gens munis d'un certifi-
cat constatant qu'ils ont reçu l'instruction
secondaire soit dans les établissements de
l'Etat, soit dans des établissements libres
soumis à des conditions spéciales. »

Le Temps publie les mêmes informations,
mais il nous révèle en quoi consiste ce pro-
jet qui doit « assurer à l'Etat des garanties
sérieuses pour le recrutement personnel
destiné aux fonctions publiques et aux car-
rières libérales ».

Voici comment il le résume :

« Désormais, les grades universitaires,
tels que ceux de bachelier et de licencié, qui
ouvrent à ceux qui en sont pourvus l'accès
des fonctions publiques ou celui des carrières
libérales, ne seront accordés qu'aux jeu-
nes gens munis d'un certificat constatant
qu'ils ont reçu l'instruction secondaire soit
dans les établissements de l'Etat, soit dans

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MESNIL-AU-BOIS

(Suite.)

Tous souvenez-vous du portrait de la mère de
Ranbrandt, peint par lui-même ? Eh bien, la tante
Rose, c'était cette bonne et grave vieille-là... Son
visage, d'un bistre propre, se sillonnait d'une
multitude de rides, menues, effilées, extrêmement
moelles, et par conséquent très-expressives. Elle
avait le front haut et étroit de toutes les personnes
pieuses, le nez mince et busqué qui dénote les
mœurs austères, la bouche très-retrécie et le men-
ton res-saillant, signes infailibles d'une volonté
patente et tenace. Dans ses yeux parfois vifs et
pétillants comme des yeux de toute jeune fille, mais
le plus souvent voilés, soit par les paupières elles-
mêmes, soit par de grandes lunettes de forme anti-
quée, y avait une tendresse infinie, une douce
trépidation, une tout attrayante droiture, et souvent
aussi, alors que son sourire un peu étrange venait
accueillir son regard incisif, une malicieuse bon-
homie une causticité toute gauloise. Il ne faisait
pas à être son ennemi ; bien qu'elle n'eût plus
de dent, elle mordait ferme. Pour ceux qu'elle

estimait, qu'elle aimait, c'était le dévouement in-
carné ; pour tout un chacun, c'était une bonne
vieille de haute expérience et de sage conseil.

Ce ne fut que plus tard que j'analysai tout cela,
mais, dès la première rencontre, je le devinai, et
je me dis aussitôt : Bien évidemment l'instinct ne
trompe jamais, j'ai eu raison de dire que j'aimerais
la tante Rose ! Brave vieille, va... Bonne grand-
matan bon sens, comme l'appelle Jacques, à ton
approche j'étais respectueusement mon chapeau, et
plus encore de cœur que de la tête, je te saluai,
en ajoutant à part moi : Voici quatre-vingts ans de
droiture et de bonté qui passent !...

En recevant ce juste hommage, elle releva tout
à coup sa haute taille, que jusqu'alors elle avait
tenue quelque peu voûtée, et me fit cette méthodi-
que révérence dont m'avait parlé le vicomte, une
vraie révérence de princesse douairière. Puis, sans
dire un mot, sans me regarder, sans même dis-
continuer la prière qu'elle marmottait tout bas,
elle poursuivit son chemin avec une telle roideur
automatique que pas un pli ne bougea ni dans sa
courte jupe noire, ni dans son noir mantelet dou-
blé de blanc, ni dans son blanc bonnet à demi-
ruche saillant d'un étroit bandeau noir, un bonnet
de veuve !

Depuis la mort de son mari, sombré en mer la
semaine même du mariage, c'est-à-dire depuis
plus de soixante ans, elle n'avait plus quitté le

deuil !

Ce fut Pétronille qui me glissa ce dernier ren-
seignement à l'oreille, tandis que la tante Rose
arrivait à la maison, et s'asseyait sur le banc de
pierre qui flanquait hospitalièrement le seuil.

Une fois assise, elle secoua proprement ses
chaussons noirs, puis se pencha pour les remettre,
et, se relevant dans ses sabots, rentra définitive-
ment à la ferme.

Tel était probablement le texte littéral de son
vœu : Sortir du Mesnil et y rentrer pieds nus. Oh !
oh ! la tante Rose n'équivoquait pas avec la pro-
messe qu'elle avait faite au bon Dieu.

Quant à ce qu'elle lui demandait avec tant d'ins-
tance, une fois encore j'interrogeai Pétronille, une
fois encore Pétronille se renferma dans son impé-
nétrable je ne sais point.

Je pris le chemin du pré.

Un doute, cependant, ne tarda pas à m'inquiéter :
était-ce bien le même pré que le pré de la veille ?

J'avais l'expérience maintenant des recherches
à travers la campagne normande, et déjà la peur
me prenant, j'allais retourner sur mes pas, lorsque
fort à point je fis la rencontre de deux grandes
charretées de foin qui regagnaient en toute hâte le
Mesnil.

Grâce au ciel, j'étais dans la bonne route. Je dis

grâce au ciel, parce que la chaleur devenait plus
insupportable encore que le jour précédent ; sauf
une grosse nuée noire qui montait à l'horizon, on
eût pu dire que l'azur était complètement en feu.

Par bonheur, la prairie n'était plus qu'à peu de
distance ; en moins de dix minutes, j'y fus arrivé.

Roger m'avait aperçu de loin ; il accourut au-
devant de moi.

Bien qu'un reste de fatigue se fût sur ses traits,
et que les gros yeux bouffis que Pétronille m'avait
dépeints ne fussent pas encore parfaitement éveil-
lés, il affectait un air vaillant et réjoui.

— Paresseux !... me dit-il en guise de bonjour.
Oh !... oh !... ce n'est pas comme moi. Vois plu-
tôt !... Malgré ma fainéante veillesité d'hier soir, je
me suis levé de moi-même à quatre heures du
matin, et depuis ce temps-là je travaille. Ah ! ah !
c'est qu'il ne faut point badiner avec les foins !

Sous cette effrontée bravade, pour moi surtout
qui connaissais le dessous des cartes, il y avait un
reste de dépit, presque de colère.

— Oh ! oh ! pensai-je à part moi, tu ne me dis
pas toute la vérité, mon cher vicomte, et, dans le
fond de ton cœur, il existe donc des recoins où tu
ne m'as pas encore laissé lire.

Je ne laissai rien apparaître de cette impression,
et je suivis Roger, qui, cérémonieusement, me
conduisit vers l'autre extrémité de la prairie.

Là, dans un repli du terrain, dont quelques

les établissements libres soumis à des conditions déterminées.

» Ces établissements libres, placés sur le même rang que ceux de l'Etat pour la valeur du certificat d'études, devraient avoir pour directeur des personnes munies des diplômes universitaires supérieurs.

» Les professeurs principaux devraient de même posséder ces grades supérieurs. Quant aux professeurs secondaires ou maîtres d'études, ils devront tous posséder au moins le grade de bachelier.

Erostrate s'est rendu fameux — fameux n'est point synonyme d'illustre — par l'incendie du temple d'Ephèse. M. Jules Ferry aspirerait-il à la même renommée en essayant de détruire l'enseignement religieux et libre au profit de l'enseignement laïque et universitaire ?

Une dépêche de Vienne dit que l'Angleterre propose de bloquer Smyrne et Salonique et de percevoir les droits de douanes pour le compte des créanciers de la Turquie. On assure que la Russie et l'Italie adhèrent à cette proposition.

L'Allemagne, l'Autriche et la France n'ont pas encore répondu ; mais elles ont la ferme volonté de maintenir le concert européen.

On lit dans le *Rappel* :

« La France va exiger inévitablement non plus qu'on la délivre des congrégations, mais qu'on la débarrasse du clergé. »

Nous y voilà !

Le journal *la Commune* ouvre une souscription pour offrir un pistolet d'honneur à Bérézowski, le jeune Polonais qui tira sur le czar, à Paris, lors de l'Exposition de 1867.

Nous avons reproduit l'énergique protestation de M. le capitaine de Cerval contre la réintégration dans son grade de M. Matuszewitch, ancien officier de l'armée passé au service de la Commune et condamné à la déportation pour participation à l'insurrection du 18 mars.

M. le général Farre a frappé, ainsi que nous l'avons dit, d'une peine disciplinaire M. de Cerval qui a été déferé à une commission d'enquête.

L'Union nationale de Montpellier annonce que cette commission vient d'acquitter l'honorable officier.

En jetant les yeux sur une liste des congrégations auxquelles M. Constans réserve la proscription, nous avons découvert celle des *Chanoines de Latran*.

Et M. Grévy ? C'est qu'il en est, lui, des chanoines de Latran !

Depuis Henri IV, le chef de l'Etat, en France, est de droit et obligatoirement chanoine de Latran. Cavaignac l'a été ; Napoléon III l'a été ; Thiers l'a été ; Mac-Mahon l'a été ; M. Grévy l'est.

La tradition et l'usage le veulent ainsi. M. Grévy se trouve tout aussi bien chanoine de Latran qu'il se trouve grand-croix de la Légion d'Honneur. Ce titre est inséparable de sa situation officielle.

Est-ce qu'on va, à l'échéance, envoyer le serrurier Brochard opérer à l'Elysée ?

Dame, on le devrait, s'il n'y avait pas dans ce monde deux poids, deux mesures, deux morales, comme disait M. Nisard. Hélas ! pour le moment une seule nous suffirait bien ! Même la moitié ! (Constitutionnel.)

M. Félix Pyat, dans la *Commune*, envisage avec une sérénité parfaite les progrès de la presse obscène. Il se dit : « La chose ne touche pas le prolétariat ; c'est affaire aux classes dirigeantes. On distribue ces journaux aux portes des collèges ; ils pénètrent à profusion dans l'intérieur ; soit.

« Où est le mal ? Que nous importe que les petits bourgeois se pourrissent, puisqu'il est dans leur destinée de bourgeois d'être pourris et bien pourris, un jour ou l'autre ? Mieux vaut plus tôt que plus tard. Nous serons plus vite débarrassés du bourgeois et de ses infectes rejetons !

» Les prolétaires, eux, sont hors d'atteinte. La contagion n'arrive pas jusqu'à eux ; ils resteront purs, immaculés, rayonnant d'innocence ! »

M. Félix Pyat nous semble mal juger ce qui se passe. La presse inavouable et innombrable empoisonne prolétaires et bourgeois.

Il y a peu de jours, la *Courrier de Champagne*, parlant de visu, nous représentait ces ordures se répandant à outrance dans les boutiques et dans les ateliers, souillant tout sexe et tout âge.

Le *Messageur de Toulouse* nous en dit autant. Il nous paraît indubitable que la vertu du prolétaire succombe aux mêmes tentations et subit la même épreuve que la vertu du bourgeois. C'est la dégradation universelle. Tout le monde est sur le même fumier.

Vous avez sapé la religion ; tâchez donc de sauver la morale. Nous serions curieux de voir ce miracle.

Si la faiblesse du gouvernement italien avait besoin d'être démontrée, elle le serait surabondamment par la dernière équipée de Garibaldi.

Le gendre de Garibaldi, Canzio, est en prison pour purger la condamnation qu'il a encourue pour tapage dans les rues de Rome.

Immédiatement, le vieux Garibaldi, pensant que sa famille doit être au-dessus de toutes les lois, donne sa démission de député, comme s'il avait à protester contre un attentat. Il se rend à Gènes, en voyage triomphal, pour faire visite à son gendre ; et celui-ci, quoique détenu, reçoit du gouvernement l'autorisation de sortir pour rendre à son beau-père sa visite.

C'est le comble du grotesque.

Mais l'affaire n'est pas finie. Voici maintenant que les électeurs de Garibaldi pro-

testent contre sa démission et envoient au général une adresse pour le prier de la retirer. Garibaldi se laissera sans doute forcer la main, et la comédie finira par sa rentrée au Parlement.

Dans cette farce, ce sera le gouvernement italien qui aura joué le rôle le plus ridicule.

#### LA PEINE DE MORT EN SUISSE.

La peine de mort, récemment abolie en Suisse, tend à être rétablie dans la plupart des cantons de la Confédération. Depuis qu'une modification apportée à la constitution fédérale en a permis le rétablissement, les populations se sont prononcées en masse pour l'application de la peine capitale.

Dans le canton de Schwitz, plus de 2,500 électeurs contre 500 ont voté *oui*, au dernier scrutin ouvert à cette occasion.

On attribue ce changement d'opinion du peuple suisse, sur la peine de mort, à la recrudescence des attentats contre les personnes.

Les meurtres sont fréquents. Un lieutenant-colonel, M. Pedevilla, a été assassiné dimanche à Sirigino, dans le Tessin.

Les esprits sont surexcités, en Suisse, par la fréquence de cette sorte de crimes.

M. Lafont a déposé, au conseil municipal de Paris, un vœu tendant à l'abrogation de la loi qui a déclaré d'utilité publique la construction du Sacré-Cœur de Montmartre.

Les habitants de Saint-Germain-en-Laye respectent peu la statue de M. Thiers. Mercredi, dans la nuit, la statue de l'ancien Président a été couverte d'ordures. Quelques jours avant, la police avait arraché des affiches insultantes apposées sur le piédestal du monument.

Un des amis du prince impérial, un de ceux qu'il a cités dans son testament, M. Adrien Bizot, capitaine attaché à l'état-major de la quatrième division de cavalerie, va prochainement épouser, nous annonce-t-on, M<sup>lle</sup> Antoinette d'Hérouël, fille d'un riche propriétaire du département de l'Aisne, M. d'Hérouël, ancien officier des haras.

M. Bizot est le fils du général Bizot qui fut tué dans les tranchées anglaises au siège de Sébastopol et dont la veuve fut créée par Napoléon III gouvernante des enfants de France.

#### UNE LIGNE STRATÉGIQUE DE L'ALLEMAGNE.

Il vient de se passer en Allemagne un fait des plus importants au point de vue stratégique et qui, à ce titre, ne doit pas rester inaperçu : c'est le rachat par l'Etat prussien de la ligne ferrée du Rhin et Nahe.

Ce chemin de fer, très-connu des Français qui ont voyagé en Allemagne, traverse du

nord-est au sud-est le grand-duché d'Oldenbourg, aujourd'hui prussien.

Cette ligne appartenait à une Compagnie privée, mais était administrée depuis de longues années par l'Etat prussien. Maître de cette ligne sans autres débours qu'une maigre rente payée aux propriétaires, le gouvernement ne semblait donc avoir aucun intérêt à s'en rendre possesseur absolu ; aussi, lors des derniers votes des Chambres prussiennes qui avaient fait passer au mains de l'Etat plusieurs milliers de kilomètres de chemins de fer, on n'avait été nullement étonné de ne pas voir la ligne de Rhin et Nahe comprises dans les traités de rachat. En outre, le gouvernement paraissait décidé à ne pas racheter de nouveaux chemins de fer avant de s'être rendu compte, par expérience, des avantages et des inconvénients que pouvait présenter l'exploitation des lignes ferrées par l'Etat.

Bien que cette expérience ne soit pas encore complète, et que le gouvernement prussien n'ait nullement lieu de se féliciter des résultats obtenus jusqu'à présent, la ligne a été rachetée.

On a cru tout d'abord que ce rachat avait eu lieu pour mettre fin à des discussions qui surgissaient fréquemment entre l'Etat, exploitant la ligne, et demandant l'établissement d'une seconde voie que la Compagnie, propriétaire, se refusait à construire en donnant pour raison le peu d'importance de ce chemin de fer, au point de vue des relations commerciales. Mais, comme nous l'avons dit, si, sous ce rapport, le chemin de fer de Rhin et Nahe est en effet peu occupé, il peut devenir ligne de première importance pour conduire rapidement à Thionville et à Metz les troupes massées dans la vallée du Rhin, et cela, à la condition de posséder une voie d'aller et une voie de retour, ce qui aura lieu quand les traités de cession absolue seront signés.

L'affaire du rachat, bien que traitée secrètement, s'est ébruitée, et les journaux allemands, même les plus sérieux, la *Gazette de Francfort* et la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, ont essayé de faire prendre le change au public en lui affirmant que la reprise absolue, ou pour mieux dire le rachat de la ligne de Rhin et Nahe, n'avait pour motif que des intérêts absolument privés. Depuis, ces journaux, devant la divulgation du secret, ont été obligés de convenir que c'est un intérêt militaire qui a guidé le gouvernement prussien dans cette affaire.

Le chemin de fer de Rhin et Nahe est long de 120 kilomètres et il possède la seconde voie sur 14 seulement, de Turkismühle à Saint-Wendel.

La double voie doit donner à cette ligne toute sa valeur au point de vue stratégique, car, il ne faut pas l'oublier, ce chemin de fer de Rhin et Nahe est la voie la plus courte entre Mayence et Metz ; il doit, le cas échéant, servir à transporter rapidement au cœur de la Lorraine les troupes réunies dans la grande forteresse rhénane, le matériel et les approvisionnements de guerre emmagasinés assez loin de la frontière pour être, au moins pour un temps, à l'abri des entreprises de l'ennemi.

pommiers faisaient une sorte d'oasis, un joyeux spectacle se dévoila presque inopinément à mes regards.

Diversément assis sur des bottes de foin, les travailleurs formaient un cercle animé, au centre duquel se tenait Bernardine, armée d'une grande cuiller de bois, qu'elle plongea de temps en temps dans une ample marmite placée devant elle ; une marmite d'où s'échappait à foison l'appétissante fumée de la soupe aux choux !...

Bien que la situation fût quelque peu triviale, la belle fiancée du vicomte avait su trouver l'art de s'y montrer charmante encore, et c'était avec une distinction réelle, avec une toute communicative gaieté, qu'elle présidait à cette scène ou plutôt à cette cène champêtre, que complétait le baudet, déjeunant d'autre part à même une meule aux trois quarts éventrée sur l'éminence voisine, et dans la compagnie de laquelle il se profilait pittoresquement, sur l'azur du ciel, avec ses deux paniers sur les banches !

— Il en reste encore, répliqua Bernardine à mon compliment ; en voulez-vous ?

— Comment donc ! me récriai-je vivement, mais avec enthousiasme !...

En même temps, et avec des façons de convive romain, je pris place sur la fraîche litière. Bernardine me fit large part, mon voisin de gauche courut me laver une cuiller au ruisseau, mon voisin

de droite me passa l'écuelle, et tout aussitôt j'attaquai vaillamment la pyramide parfumée qui la surmontait.

Roger ne parut nullement satisfait de ma pantagruélique humeur.

— Comment !... fit-il, tu aimes ça, toi ?...

— La soupe aux choux ?... j'en raffole !...

— Depuis quand ça ?

— Depuis toujours... C'est ma première passion gourmande, et je lui dois la vie !...

— Oh ! par exemple... quant à celle-là...

— C'est la vérité pure... écoute plutôt. Je fus un enfant très-chétif, et pour me faire vivre, en dernier ressort, on m'avait envoyé à la campagne, avec recommandation très-expresse que je ne fusse nourri que de laitage, de petites choses très-légères, de presque rien. C'était un très-fameux docteur qui avait imaginé ce traitement ; tu penses s'il était suivi à la lettre ! Aussi je continuais de me flétrir, de dépérir à vue d'œil... Mais voilà que tout à coup je découvre dans le voisinage une certaine mère Berlinguin, qui avait de longs poils au menton, et qui fabriquait de la soupe aux choux... dans le genre de celle-ci ! Alléché par l'odeur, j'en demande. On m'en donne en cachette. J'y retourne le lendemain, j'y retourne tous les jours... et avec le plus profond mystère !... car la mère Berlinguin me disait : « Si tu ne dis rien, j'augmente la dose !... » Elle l'augmenta tant et si

bien que je repris des forces, des couleurs, et qu'au bout d'un mois à peine, j'étais devenu gros et gras comme un petit moine. Et le médecin de se glorifier de ce superbe résultat ! Et toute la famille de s'incliner devant un tel faiseur de prodiges ! Mais plus tard, quelle stupéfaction ! quel revirement, lorsqu'on découvrit que ce qui m'avait sauvé... c'était tout simplement la soupe aux choux de la mère Berlinguin !... Il est vrai qu'elle était fameusement bonne... mais pas plus que celle-ci, je le reconnais... et je demande bis !

Bernardine remplit de nouveau mon écuelle, et l'assistance égayée se releva pour retourner au travail.

Roger seul resta près de moi ; lui seul il n'avait pas ri.

— Bâfre à ton aise, me dit-il d'un ton quelque peu goguenard. Quant à moi, outre que je ne suis pas en appétit d'aussi bonne heure, et que je n'ai pas les mêmes motifs de reconnaissance envers la soupe aux choux, mon estomac reste gentilhomme, et répugnera toujours à de pareils encanaillements. Ce n'est pas un mets, cela, c'est une pâtée... Pouah !

— Pouah... tant que tu voudras... Mais c'est dommage qu'il n'en reste plus. Voilà ma conclusion. Et puis, dis donc, j'y pense, Bernardine en a mangé tout comme nous autres !...

Le vicomte ne répondit rien ; mais je remarquai

qu'il avait rougi.

Nous remontâmes au niveau de la prairie.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

Entre un collégien et son pion :  
— M'sieu, va-t-on bientôt vous coller un nouveau grade ?  
— Polisson ! coller !  
— Mais, dame ! collation des grades !

#### Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

MARDI 12 octobre 1880.

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

#### Le Barbier de Séville

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Gaill-Blaize, musique de ROSSINI.

Distribution. — Almaviva, M. Mercier ; — Figaro, M. Géralzer ; — Bazile, M. Boyer ; — Bamolo, M. Larose ; — Pedrille, M. Pascaud ; — un ouvrier, M. Preys ; — Rosine, M<sup>lle</sup> Lefranc ; — Marline, M<sup>lle</sup> Martin ; — Soldats, musiciens, etc., etc.

Au 3<sup>e</sup> acte, M<sup>lle</sup> Lefranc chantera le grand air de la *Fanchonnette*.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. CRANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Aux yeux des hommes attentifs à ce qui se passe hors de nos frontières, l'incident que nous venons de signaler est un indice sérieux des arrière-pensées secrètes de l'Allemagne, qu'il faut bien se garder de négliger.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Les Filles de la Charité EN L'AN IX.

Pendant que l'éminent général Farre chasse les infirmiers congréganistes des hôpitaux militaires au nom de la République, il est curieux de relire l'arrêté pris par le citoyen ministre de l'intérieur, le 1<sup>er</sup> novembre an IX. Cette date correspond au 22 décembre 1800. Bonaparte, premier consul depuis un an, rentrait en France après la merveilleuse campagne d'Italie. Le culte catholique n'était pas encore rétabli en France. Néanmoins, au milieu des ruines de toute sorte que la République avait faites,

Le ministre de l'intérieur,

Considérant que les lois des 14 octobre 1790 et 18 août 1792, en supprimant les corporations, ont conservé aux membres des établissements de charité la faculté de continuer les actes de leur bienfaisance, et que ce n'est qu'au mépris de ces lois que ces institutions ont été complètement désorganisées ;

Considérant que les secours nécessaires aux malades ne peuvent être assidûment administrés que par des personnes vouées par état au service des hospices et dirigées par l'enthousiasme de la charité ;

Considérant que parmi tous les hospices de la République ceux-là sont administrés avec le plus de soin, d'intelligence et d'économie qui ont rap-  
porté dans leur sein les anciens élèves de cette institution sublime dont le seul but était de former à la pratique de tous les actes d'une charité sans bornes ;

Considérant qu'il n'existe plus, de cette précieuse association, que quelques individus qui vieillissent, et nous font craindre l'anéantissement d'une institution dont s'honore l'humanité ;

Considérant que les soins et les vertus nécessaires au service des pauvres doivent être inspirés par l'exemple et enseignés par les soins et les leçons d'une pratique journalière ;

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. La citoyenne Delau, ci-devant supérieure des filles de la Charité, est autorisée à former des élèves pour le service des hospices ;

Art. 2. La maison hospitalière des orphelins, rue de Vieux-Colombier, est mise à cet effet à sa disposition ;

Art. 3. Elle s'adjointra les personnes qu'elle croira utiles au succès de son institution, et elle fera choix des élèves qu'elle jugera propre à en remplir le but.

Art. 4. Le gouvernement payera une pension de 300 fr. pour chacun des élèves dont les parents seront reconnus dans un état d'indigence absolue.

Art. 5. Tous les élèves seront assujettis aux règlements de discipline intérieure de la maison.

Art. 6. Les fonds nécessaires pour subvenir aux besoins de l'institution seront pris sur les dépenses générales des hospices. Ils ne pourront pas excéder la somme annuelle de 12,000 fr.

Paris, le 1<sup>er</sup> nivose an IX.

Signé : CHAPTAL.

L'exhumation de ce document (*Moniteur universel* du 6 nivose an IX) est due à un membre du barreau d'Angers.

Commentaires et rapprochement utiles. Après la dispersion et la proscription des congrégations religieuses, le service des hôpitaux était dans un si triste état, qu'à Toulouse, au plus fort de la Révolution, les magistrats municipaux réclamaient à grands cris le rappel des Filles de la Charité. Voulez-vous savoir quels infirmiers laïques on avait pris, faute de mieux, pour être sûr d'avoir du monde sous la main pendant les épidémies ?

Le service des salles (les salles des hommes apparemment ; mais, dans un cas de grande nécessité, on ne peut répondre de rien) était fait par... les forçats du bagne de Toulon !

Quelques années après 1830, la fille du maréchal de Bourmont, le vainqueur d'Alger, s'étant faite religieuse chez les Sœurs de la Sagesse, de Saint-Laurent-sur-Sèvres, avait été envoyée à l'obédience d'Angers, dans une maison que les Dames de la Sagesse ont encore au parvis Saint-Maurice.

Des soldats de l'expédition d'Alger, qui se trouvaient en garnison à Angers, ayant su cela, se donnèrent le mot, le dimanche, pour revoir, sous l'habit de religieuse, la fille de leur ancien général. Au moment de la grand'messe, on faisait la haie, en grande tenue, à la porte de la cathédrale. On chuchotait, on se poussait le coude bien ostensiblement quand passait M<sup>lle</sup> de Bourmont, et sur les deux lignes, comme un seul homme, on saluait militairement.

Voilà le soldat français, le vrai soldat. Qu'on l'interroge encore.

Recommandé à M. le ministre de la guerre, et à MM. nos édiles subséquemment.

On lit dans l'*Indépendant* de Tours de samedi :

« Nous sommes heureux d'apprendre que M. Gendron, lieutenant à Saumur, qui a fait une si malheureuse chute aux dernières courses, a pu être transporté à Tours où il est à l'hôtel de Bordeaux. Malgré ses blessures, M. Gendron n'a pas eu de fièvre, et on espère que, dans quelques jours, il pourra supporter le voyage de Tours à Saumur. »

Le ministre des travaux publics vient d'adresser aux préfets une circulaire en vertu de laquelle les prescriptions de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 10 août 1875 sur la pêche fluviale et les époques pendant lesquelles cette pêche est interdite, devront être appliquées dans les conditions suivantes :

Du 20 octobre exclusivement au 31 janvier inclusivement pour le saumon, la truite et l'ombre-chevalier ;

Du 15 novembre exclusivement au 31 décembre inclusivement, pour le lavaret ;

Du 15 avril exclusivement au 15 juin inclusivement, pour tous les autres poissons et pour l'écrevisse.

Météorologie. — Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante :

« Troubles précédés par une dépression arriveront sur la Grande-Bretagne et la Norvège et toucheront les côtes de France entre le 11 et le 13. Pluies du Sud tournant au Nord-Ouest, bourrasques. Temps incertain dans la baie de Biscaye pendant plusieurs jours après le 10. »

### Théâtre de Saumur.

L'ouverture de la saison d'opéra aura lieu décidément demain mardi sur notre scène par le *Barbier de Séville*. A cette occasion, nous croyons devoir faire connaître l'opinion du nouveau journal artistique illustré, *Angers-Revue*, sur l'interprétation de l'œuvre de Rossini à Angers :

« M. Géraizer n'est pas un inconnu pour le public angevin qui a fait au vaillant artiste le succès qu'il méritait. M. Géraizer, que nous avons applaudi autrefois comme basse chantante, tient aujourd'hui l'emploi de baryton de sorte que, dans cette partition du *Barbier de Séville*, il a chanté successivement les rôles de Bartholo (plus de cent fois au Théâtre-Lyrique), de Bazile et enfin de Figaro. M. Géraizer est un chanteur doublé d'un fin comédien.

« M<sup>lle</sup> Lefranc est une charmante jeune fille à la voix fraîche et délicate. Elle a dit dans la leçon de chant le boléro de la *Fanchonnette*. La musique aimable de Clapissou ne pouvait trouver une plus aimable interprète.

« M. Boyer, première basse, possède un instrument sonore. Si Toulouse dote ses enfants d'organes exceptionnels, elle tient en retour à en conserver tout l'honneur, aussi est-ce probablement pour cela qu'elle les gratifie d'un accent dont ils peuvent si difficilement se défaire.

« Pensez-vous qu'il soit bien facile... »

de se faire applaudir dans le rôle de Bartholo ? — Non, n'est-ce pas ? — M. Larose, deuxième basse, a pourtant résolu ce problème insoluble, il a même eu deux salves successives d'applaudissements.

« M. Mercier, premier ténor, est joli garçon et semble posséder de la voix, mais la peur (le trac) l'étranglait de telle façon que nous ne pouvons ni ne voulons le juger sur cette première représentation. »

Six jeunes détenus de la colonie pénitentiaire agricole de Tesson, près de Beauvoir (Deux-Sèvres), arrondissement de Niort, se sont évadés le 3 octobre dernier. Ce sont les nommés Julien Rousseau, Alexis Delphin, Pierre Blousson, Renaudin Fortagne, François Moutois, Félix Lafon. Ils portaient au moment de leur départ une blouse bleue, un pantalon bleu, un chapeau de paille ou de jonc et des soques.

### Tours.

Une Exposition artistique, industrielle, commerciale et horticole aura lieu à Tours, à la foire de mai 1881, à l'occasion du concours régional.

— L'*Indépendant d'Indre-et-Loire* dit, à propos des courses de Chauceaux :

« C'est dans la jolie vallée de la Choizille qu'a eu lieu la troisième journée des courses de Tours, et nous devons dire qu'elle n'a pas été la moins brillante ; d'hippodrome, il n'y en avait pas ; on courait à travers champ, sautant les obstacles naturels, haies, barrières, rivières.

« Ces courses, données par la Société des steeple-chases de France, qui seule en a supporté les frais, était une nouveauté dans notre pays. Aussi avaient-elles attiré une foule considérable. Les voitures étaient en grand nombre ; de toutes les villes environnantes on était venu voir ces *Cross-Cuntry steeple-chases*. Le terrain était admirablement choisi ; les spectateurs se trouvaient sur l'une des petites collines qui bordent la vallée et pouvaient, de cette tribune naturelle, suivre toutes les péripéties de la course. Une large enceinte était réservée aux voitures, au passage et aux *book-makers*... »

M. Fabvre, chef de gare à la Chartre, dont nous avons raconté l'accident, est mort dans la nuit de mercredi à jeudi, sans avoir pu subir l'opération.

Il laisse une femme et une jeune fille, directrice des postes à Coudrecieux.

### NANTES.

Le dégrèvement de l'impôt sur les sucres a pris force de loi le 1<sup>er</sup> octobre courant. Cette mesure va produire, dans la consommation, un accroissement immédiat que les prévisions officielles n'évaluent pas à moins de 50 0/0.

La raffinerie des ports sera particulièrement favorisée par le nouveau régime. La place de Nantes, déjà illustrée par la renommée presque séculaire de ses raffineries, alors qu'avec les Etienne, les Say, les Cézard, elle tenait, non-seulement en France, mais encore en Europe, le premier rang dans cette industrie, va retrouver le prestige des anciens jours.

La récente fusion des usines Etienne et Cézard, qui réunit en un seul faisceau des forces naguères rivales, donne à la raffinerie nantaise, que ces deux seules maisons représentent désormais, les ressources nécessaires pour étendre son rayon d'action déjà si considérable.

### L'INONDATION DE MORLAIX.

On télégraphie de Morlaix, 9 octobre, au *Grand Journal* :

« Le marché de ce jour est complètement perdu. Le centre de la ville est sous l'eau ; une grande quantité de denrées de toutes sortes, déposées hier soir sur la place des Jacobins, et les étalages de marchands forains, ainsi que sur la place, ont été enlevés par le courant ; et, depuis ce matin, les hommes de la douane, aidés du 22<sup>e</sup> chasseurs à pied, font le sauvetage, dans le bassin, de tout ce qui flotte encore. C'est navrant à voir. L'eau est arrivée avec une abondance telle qu'un homme et deux enfants, voulant disputer aux flots leurs marchandises, ont été entraînés par le courant et noyés. Les pertes dépassent 400,000 francs. »

### Publications de mariage.

Isidore-Joseph-Valère Corbiveau, marchand boucher, et Irma-Françoise Tessier, marchande bouchère (veuve), tous deux de Saumur.

Hector-Armand-Roger Martineau, officier de cavalerie, de Saumur, et Jeanne-Suzanne Champagneux, sans profession, de Poitiers.

Julius-Nicolas-Théodore Cahu, officier de cavalerie, de Beaugency, et Eugénie-Jeanne-Marie Cordier, sans profession, de Saumur.

François Mignon, champagniseur, de Saumur, et Adèle Delaunay, couturière, de Saint-Lambert-des-levées.

Pierre Rigaud, cocher, de Vernantes, et Louise Joussetin, cuisinière, de Saumur.

Henri Berc, gantier, et Julie-Marie Richard, lingère, tous deux de Saumur.

### Faits divers.

Une grande famille. — Dieu dit à Abraham : « Je rendrai ta postérité aussi nombreuse que les sables de la mer. » Le seigneur en aurait-il dit autant aux époux Dumont, habitant à Saint-Léger-aux-Bois, canton de Blanzay, arrondissement de Neufchâtel ? On serait presque tenté de le croire.

Le sieur Louis-Charles Dumont, né à Saint-Léger, le 11 décembre 1794 (86 ans), et sa femme, Marie-Rose Ménouval, née à Réalcamp, même canton, le 4 mai 1796 (84 ans).

Mariés le 16 février 1817 (63 ans), ils ont eu sept enfants : six garçons et une fille, tous mariés.

Ceux-ci ont eu 31 petits enfants, dont deux fils et une fille mariés.

Et ces derniers ont eu 14 arrière-petits-enfants.

De sorte que, si les père et mère Dumont, bien portants encore, pouvaient réunir leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, ils auraient un banquet composé de : leurs enfants, 7 ; les maris et femmes de ceux-ci, 7 ; trois petits-fils et filles mariés, 3 ; les maris et femmes de ceux-ci, 3 ; petits-enfants non mariés, 28 ; arrière-petits-enfants nés jusqu'à ce jour, 14 ; plus les père et mère Dumont. En tout 64 personnes à table ; de quoi rendre jaloux une famille de lapins, et Dieu sait si ces derniers multiplient !

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 octobre.

Une bourse de fin de semaine, avec les réalisations qui s'y produisent toujours, ne pouvait qu'accentuer le mouvement de baisse des dernières séances. C'est, en effet, ce qui est arrivé. Notre 5 0/0 s'arrête en clôture à 119.87 1/2. Sur l'Italien, on est descendu de 85.65 à 85.25. Le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche a perdu un nouveau point, il reste à 72.75. Cette défaillance est inexplicable ; elle est excessive à tous égards. En Allemagne et en Angleterre, ce sont des dispositions contraires qui dominent ; et il faut ajouter que le gouvernement français va, dit-on, faire les déclarations les plus explicites et les plus rassurantes.

Nos valeurs de crédit sont comparativement mieux tenues. Les portefeuilles profitent des cours actuels pour acheter des actions de la Banque d'escompte, de la Banque hypothécaire, de la Banque de dépôts et d'amortissement et de la Société générale française de Crédit.

Les Bons de l'Assurance financière groupent aussi une clientèle nombreuse. Aux prix actuels, c'est un placement à plus de 7 0/0 et la prime de remboursement représente plus de 6 fois le capital engagé. Le Crédit foncier ouvert à 1,315 et ferme à 1,297.50, après avoir touché 1,292.50.

### BANQUE ANGLAISE ET FRANÇAISE.

#### VENTE DE 25,000 ACTIONS

Libérées de £ 5, soit 126 fr. 25

DE

### THE ENGLISH & FRENCH BANK (LIMITED)

Au capital de £ 1,000,000  
soit environ 25,000,000 de francs

Divisé en 100,000 actions  
de £ 10, soit 250 francs chacune

Enregistrée suivant les lois anglaises sur les Sociétés, en vertu desquelles la responsabilité des actionnaires est limitée au montant de leurs actions.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sir WILFORD BRETT, commandeur de l'ordre de Saint-Georges, président de Sheffield Tramways Company, administrateur de Chelsea Waterworks Company, etc., etc., président.

A. BARTHE, \*, administrateur de la Société métallurgique de l'Ariège et de la Société métallurgique du Périgord, Paris ;

J. BRISSON, banquier à Paris ;  
Commander LOVETT CAMERON, R. N., C. B., à Londres ;

OSWALD D. CHAPMAN, esq., à Londres ;  
ERNEST DELIGNY, ingénieur, membre du Conseil municipal de Paris ;

PASCAL DUPRAT, député de Paris ;  
JOHN O. SURTEES, ancien président à Londres de Midland Railway of Canada, censeur de la banque de South Australia, à Londres ;

NORMAN TRONSON, esq., Foreign, ex-change broker, de la maison Woolston and fils, Londres.

Les affaires de banque sont les meilleurs placements que puisse faire l'épargne.

Les banques anglaises, bien administrées, ont vu, en très-peu d'années, doubler et tripler la valeur de leurs actions. Les banques françaises ont suivi une marche analogue.

L'*English and French bank* est à la fois une banque anglaise et française. A Londres, elle est banque d'escompte et de commission, et à Paris, banque d'émission et de placement. De chacune

de ces deux branches elle est assurée de tirer d'importants bénéfices.

Il y a en Angleterre des milliards de capitaux qui ne demandent qu'à s'employer dans des affaires françaises.

Par un traité passé le 7 mai dernier avec la Caisse de participation financière, la banque anglo-française possède déjà en France une succursale, une clientèle nombreuse, un chiffre d'affaires considérable, un organe financier quotidien important. Elle est en possession de 150 millions d'affaires préparées ou en préparation, qui lui assurent des bénéfices immédiats.

Elle est administrée par un conseil d'hommes compétents, dont la grande expérience des affaires est un gage de succès pour la banque.

Les actions seront cotées à Paris et à Londres. La caisse de participation, dans le but de créer un marché en France, met en vente 25,000 actions libérées de 126 fr. 25, payables comme suit :

De suite.....	25 fr.
A la répartition.....	50
Au 15 novembre.....	51 25
	<b>126 fr. 25</b>

Soit 5 Livres.

(Les 5 livres restantes seront appelées suivant les besoins de la Société, par le conseil d'administration. — Les coupons seront payables à Paris et à Londres. — On peut obtenir des actions au porteur par la libération intégrale des titres.)

**LES DEMANDES D' ACTIONS SERONT RECUES**

Vendredi 15 et Samedi 16 Octobre 1880

A LONDRES, Aux Caisses de Capital et Counties Bank (Limited) 39, Threadneedle-street, ainsi que dans ses succursales à Londres et dans les provinces. Au siège social de The English and French Bank (Limited) 62, King-William-street, E. C.

A PARIS, A la Caisse de participation financière, succursale de The English and French Bank, 31, rue du 4-Septembre.

La réduction, s'il y a lieu, sera proportionnelle aux demandes.

On peut dès aujourd'hui adresser les demandes par correspondance.

Médaille d'ARGENT, Exposition 1879

**THYMOL-DORÉ**

Recommandé par les sommités médicales pour l'Hygiène, l'Assainissement, Bains, lotions, toilette intime, etc. Le Flac. 2 fr.

SAVON AU THYMOL-DORÉ

HYGIÉNIQUE ET CONSERVATEUR DE LA PEAU

THYMOLINE-DORÉ

POUDRE VELOUTE IMPALPABLE

Dépôt Général : 20, rue Richer, PARIS

Besson, pharmacien, place de la

Bilange, MURAY, chemisier de MM. les

officiers de l'Ecole, rue Saint-Jean.

**Plus d'ASTHME**  
**SUFFOCATION**  
**et TOUX**  
 Indication gratis franco.  
 Ecrire à M. le C<sup>te</sup> CLERY  
 à Marseille.

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.		
8 15 —			
11 25 —	7 40 soir.	11 h. 55 matin.	
1 17 soir.	4 51 —		
4 55 —			
7 50 —	11 48 —	9 10 soir.	

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 30 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	
12 15 soir.	3 50 —	4 38 —	
4 45 —	10 47 —	11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODDET, propriétaire-gérant

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
**GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir,
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin.	direct mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 54 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 OCTOBRE 1880.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....	84	20	»	Crédit Foncier colonial .....	440	»	»	C. gén. Transatlantique .....	592	50	»
3 % amortissable .....	86	50	»	Crédit Foncier, act. 500 fr. ....	1300	»	»	Canal de Suez .....	1220	»	»
4 1/2 % .....	114	»	»	Obligations foncières 1877 .....	357	50	»	Société autrichienne .....	590	»	»
5 % .....	119	50	»	Obligations communales 1879 .....	468	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Obligations du Trésor .....	517	50	»	Obligat. foncières 1879 3 % .....	465	25	»	Est .....	389	50	»
Obligations du Trésor nouvelles .....	518	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm. ....	740	»	»	Midi .....	389	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .....	231	50	»	Crédit mobilier .....	616	45	1	Nord .....	394	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	500	»	»	Crédit Foncier d'Autriche .....	750	»	»	Orléans .....	392	»	»
— 1865, 4 % .....	516	»	»	Est .....	770	»	2	Paris-Lyon-Méditerranée .....	389	»	»
— 1869, 3 % .....	402	»	1	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1414	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée .....	389	50	»
— 1871, 3 % .....	393	»	»	Nord .....	1043	75	»	Paris (Grande-Ceinture) .....	383	50	»
— 1875, 4 % .....	518	»	»	Orléans .....	1625	»	»	Paris-Bourbonnais .....	390	»	»
— 1876, 4 % .....	520	»	»	Ouest .....	1215	»	»	Canal de Suez .....	568	75	»
Banque de France .....	3480	»	5	Ouest .....	810	»	»				
Comptoir d'escompte .....	950	»	15	Compagnie parisienne du Gaz .....	1337	50	»				

Etude de M<sup>e</sup> SENIL, notaire à Longué.

**A VENDRE**

A L'ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> SENIL, notaire à Longué, Le jeudi 14 octobre 1880, à une heure de l'après-midi,

**LES IMMEUBLES**

Ci-après désignés :

**UNE TANNERIE**

Située à Saumur, rue de la Basse-Ne, Composée de vastes bâtiments, 13 fosses et dépendances, jardin clos de murs avec escaliers, autre jardin le long de l'ancien bras de la Loire; le tout d'un seul ensemble, d'une contenance de 90 ares.

**UNE MAISON**

ET DÉPENDANCES, Située rue du Port-Pharouel, Basse-Ne.

**BELLE REMISE**

Le long de l'avenue de l'ancienne Gare.

**UNE PIÈCE**

**DE TERRE LABOURABLE**

Située aux Granges, commune de Saint-Lambert-des-Ébées,

**LE MOULIN A EAU**

DE FOLLET, Situé commune de Courchamps, canton de Montreuil-Bellay,

Composé de : bâtiments d'habitation, hangars, pilons, meules, jardin contenant 16 ares 50 centiares. S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> SENIL, notaire à Longué. (616)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UN MOBILIER**

Se composant d'un SALON, d'une CHAMBRE, A COUCHER et d'une SALLE A MANGER. S'adresser rue Bardeau, 19.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**GRANDE CAVE**

Située à Saint-Florent. S'adresser à M. GRATIEN. (633)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**MAISON**

Située à Saumur, RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtet, négociant. S'adresser à M. COURTET. (533)

**L'UNION**

DES

**GRANDS PRODUCTEURS**

**COULON**

AGENT, Rue de Poitiers, 49, Saumur.

Expédition directe de chez le propriétaire, transport et droits de régie au compte de l'acheteur. Correspondance tous les jours. Les demandes n'émanant pas de l'agent n'ont aucune suite.

**TARIFS.**

**VINS ROUGES DU MIDI.**

La pièce de 220 à 225 litres :	
Montagne ordinaire .....	80 fr.
d <sup>e</sup> 1 <sup>er</sup> choix .....	85 »
Minervois ordinaire .....	90 »
d <sup>e</sup> 1 <sup>er</sup> choix .....	95 »
Narbonne bourgeois .....	100 »
d <sup>e</sup> supérieur .....	105 »
Saint-Georges .....	105 »
Année 1878, 5 fr. en plus.	

**LA NATIONALE**

Compagnie d'Assurances sur la Vie ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18. Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 175 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux déces des Assurés depuis l'origine de la Compagnie .....	52,688,827 fr.
Arrérages payés aux Rentiers .....	162,493,888 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de déces pour la vie entière .....	24,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à Saumur, à M. CORNILLEAU; à Angers, à M. PINRAU; à Cholet, à M. PINRAU; à Baugé, à M. MAILLET; à Beaufort, à M. SAGNET; à Segré, à M. PAYSAN. (297)

**ROUSSEAU, RENÉ**

Messenger au Puy-Notre-Dame, Successeur de SALOMON-RENAUD, Descend Hôtel d'Anjou, le mercredi et le samedi.

**UNE DAME mande un emploi.**

Elle est apte à tous les travaux d'aiguille pour vêtements d'homme et de femme, peut tenir des écritures, et garder des enfants et des malades. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

**MALADIES DE POITRINE**

ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D<sup>r</sup> Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROIXAIT PERDUS PRÉVENT CERTIFIÉ que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR. Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. (443)

**CHAPELLERIE**

Ouverture d'un atelier pour la réparation, la transformation et la remise à la mode de toutes espèces de chapeaux : paille et feutre. M. GATINOIS, rue Saint-Jean, n° 16, au premier. (566)

**ON DEMANDE UN REPRESENTANT**

ou AGENT pouvant s'occuper du placement des cafés. — Ecrire à MM. E. MARTIN et A. MICHEL, au Havre.

**ENCRE NOUVELLE**

MATHIEU-PLESSY \*  
 Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet A COPIER Adoptée par toutes les grandes Administrations. DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

**AMYGDALINE**

DU D'CAZENAVE  
 Ex-Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris. Ce lait d'amandes fait disparaître les rougeurs, les efflorescences de la peau, les taches de rousseur, ramène l'éclat rosé de l'épiderme, conserve la fraîcheur du teint, prévient les rides. — 3 fr. 47, Avenue de l'Opéra, Paris. Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur. (328)

**CORDES HARMONIQUES**

Pour Violon, Alto, Violoncelle, Contre-Basse (Cordes de Naples). En vente à Saumur, chez M. ERNEST BERTHELOT, rue de la Chouetterie, 3. (620)

**PASTILLES GÉRAUDEL**

AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION. LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON. RÉCOMPENSÉES par le Jury international PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS. Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé. Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes. L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'Étranger, prouve leur supériorité incontestable. PRIX DE L'ÉTUDE : 1<sup>re</sup> 50

VENTE EN GROS : A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1<sup>re</sup> CLASSE à SAINT-MÉNÉHOULD (Mayenne). DETAIL : Dans toutes les Pharmacies — Env. fr<sup>o</sup> contre mand. poste. Saumur, imprimerie de P. GODDET.